

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf, le deux novembre à 20h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 26 octobre deux mil neuf, se sont réunis sous la Présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

1- Lotissement communal « Le Bellevend » - Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort – Desserte en eau potable du lotissement.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 3 voix contre :

- ADOPTE l'étude chiffrée réalisée par le cabinet BOURGOIS dans le cadre de l'alimentation en eau potable du lotissement communal « Le Bellevend » d'un montant estimatif de 35 000 € HT.

2- Lotissement communal « Le Bellevend » – Souscription d'un emprunt relais.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre :

- ACCEPTE l'offre de la BCME d'une durée de 3 ans telle que décrite en vue de financer les travaux du lotissement communal « Le Bellevend » :

Montant du prêt : 400 000 €.

Durée : 3 ans.

Taux variable : Euribor 3 mois (0.722 % au 29/10/2009) + 0.61 % de marge = 1.332 %.

Périodicité des échéances : trimestrielle et remboursement du capital in fine.

Frais ou commission : néant.

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance seulement sans frais ni indemnité à condition que le prêt soit entièrement débloqué (pas de nouveau déblocage possible après remboursement anticipé).

3- Lotissement communal « Le Bellevend » - Validation des critères d'attribution des lots libres.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 voix contre :

- APPROUVE les critères d'attribution des lots libres tels que suggérés par la commission d'attribution des lots ainsi que l'ordre de priorité défini par elle.

4- Classement des archives communales – Recrutement d'un archiviste vacataire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de deuxième classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2009 et ce jusqu'au 31 janvier 2010.

5- Bulletin municipal 2010 – Choix de l'imprimeur.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le choix de la commission « communication » et retient la proposition de l'imprimerie doloise de DOL-DE-BRETAGNE au prix de 1 815,00 € HT, soit 1 914,82 € TTC.

6- « Rue des Alleux » et « Place de l'Église » - Achat de deux abris scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE le choix de la commission « voirie » et retient les ateliers de la Mabilais de NOYAL-SUR-VILAINE pour la fourniture de deux abris scolaires ; l'un pour la « Rue des Alleux » et l'autre pour la « Place de l'Église ».

7- Budget communal - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- CONSENT à l'admission en non valeur des dites créances non recouvrables par le Trésor Public de Dol-de-Bretagne d'une valeur totale de 224,62 €.

8- Assainissement - Recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le cahier des charges devant servir de base à la consultation de bureaux d'études,
- CHARGE Madame le Maire de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'études afin de définir le besoin de la collectivité en matière d'assainissement pour les années à venir.